

Ecole de médecine
Rue du Bugnon 21
CH-1011 Lausanne



Mode d'emploi pour l'année de stages MMed 3ème année

L'année de stages

En 3ème année de Maîtrise universitaire en Médecine, vous devez effectuer **10 mois** de stages obligatoires entre le **1er mai et le 30 avril de l'année suivante**.
Les stages débutent le premier jour du mois et se terminent le dernier jour du mois.

Personnes de contact

L'année de stages est placée sous la responsabilité du Professeur Pierre-Alexandre Bart, mandaté par l'Ecole de médecine. Le Prof. Bart reçoit les étudiants par l'intermédiaire du Secrétariat de l'Ecole de médecine (stages_med@unil.ch). Il est atteignable par téléphone au 021 314 09 29.
La gestion des stages est assurée par le Secrétariat de l'Ecole de médecine, rue du Bugnon 21, 1011 Lausanne, 021 692 50 11, stages_med@unil.ch.
Toute l'information est disponible sur le site de la Faculté de biologie et de médecine www.unil.ch/ecoledemedecine/home/menuguid/enseignements/stages.html.

Choix des stages

Pour choisir vos stages, vous disposez du Catalogue des stages de la Suisse romande et du Tessin (www.unil.ch/ecoledemedecine/home/menuguid/enseignements/stages.html) et du Répertoire des médecins de premier recours auprès de l'IUMF (www.pmu-lausanne.ch/pmu_home/pmu-iumg/pmu-iumg-enseignement-medecine-famille/pmu-iumg-stages.htm).
Vous avez également la possibilité d'effectuer des stages hors catalogue, en Suisse ou à l'étranger, ou chez un médecin praticien ne figurant pas dans le Répertoire de l'IUMF. Vous devez prendre dans ce cas directement contact avec l'établissement dans lequel vous voulez effectuer votre stage, puis faire agréer votre choix par l'Ecole de médecine ou l'IUMF pour le médecin praticien.

Inscription

1. Pour les stages du Catalogue de la Suisse romande et du Tessin, vous devez remplir et remettre à l'Ecole de médecine le formulaire de pré-inscription de l'année de stages avant le **31 mars**. Il est inutile de prendre contact avec les responsables de stages puisque le Secrétariat de l'Ecole de médecine centralise tous les stages de Suisse romande et du Tessin et les planifie. Vous indiquez dans le formulaire de pré-inscription le nom du programme et son numéro de référence; vous devez également mentionner un 2ème, un 3ème choix et un 4ème choix. Nous ne tiendrons pas compte des choix de dates, sauf demande particulière indiquée sous la rubrique "Périodes où vous ne pouvez pas faire de stages entre le 1er mai et le 30 avril".

2. Pour les stages du Répertoire des médecins de premier recours (généraliste, interniste, pédiatre) : vous devez prendre contact avec un médecin praticien de la liste du Répertoire et déterminer avec lui la date et les modalités du stage. Vous devez ensuite informer l'IUMF du mois fixé entre le praticien et vous-même. Vous pouvez chercher un praticien de votre choix, en dehors de la liste de l'IUMF, titulaire du diplôme fédéral et du titre de spécialiste en médecine générale, médecine interne ou pédiatrie, et convenir avec lui d'un stage selon les modalités prévues par l'IUMF; la proposition doit ensuite être soumise à l'IUMF pour approbation.

Si ce stage est déjà organisé au moment de rendre la feuille de pré-inscription au Secrétariat de l'Ecole de médecine, vous devez indiquer la date du stage et le nom du médecin sur le formulaire de pré-inscription. Si ce stage n'est pas déjà programmé lors de l'inscription, vous devez cocher la case sur le formulaire de pré-inscription pour que l'IUMF vous attribue une place chez un praticien en Suisse romande.

3. Pour les stages hors-catalogue (en Suisse et à l'étranger) : vous devez faire les démarches vous-même et envoyer au Secrétariat de l'Ecole de médecine toute copie de correspondance y relative. Une confirmation écrite (lettre d'engagement) devra nous être remise **avant le début du stage**. Si vous n'avez pas obtenu de



lettre d'engagement lors de votre pré-inscription (31 mars), veuillez indiquer les mois qui sont à «bloquer» sur votre formulaire de pré-inscription avec la mention des disciplines choisies.

a. Pour les stages en Suisse alémanique : veuillez vous référer au site internet des Facultés de médecine de Berne, Bâle et Zürich. Les stages cliniques dans les hôpitaux publics sont reconnus d'office. Pour les autres stages, ils sont acceptés s'ils offrent un encadrement suffisant garantissant une prise en charge appropriée de l'étudiant. Dans ce cas, vous devez fournir un descriptif du stage (coordonnées de l'institution et du responsable de stage, encadrement, type d'activité, ...) à l'Ecole de médecine afin que celle-ci le valide avant le début du stage.
   Pour les stages à l'étranger (maximum 5 mois, stages **non validés** comme «obligatoires») : les stages effectués dans le cadre d'un hôpital universitaire sont reconnus d'office. Ils doivent être de niveau équivalent à notre 3ème année de Maîtrise, y compris pour les stages organisés par l'IFMSA (exemple : en Allemagne la Famulatur se fait en 4ème année et n'est donc pas reconnue).
b. Pour les autres stages, ils sont acceptés s'ils offrent un encadrement suffisant garantissant une prise en charge appropriée de l'étudiant. Dans ce cas, vous devez fournir un descriptif du stage (coordonnées de l'institution et du responsable de stage, encadrement, type d'activité, …) à l'Ecole de médecine afin que celle-ci le valide avant le début du stage.
c. En dehors du stage obligatoire de premier recours : tout stage effectué auprès d'un médecin installé ayant le titre FMH sera automatiquement accepté par l'Ecole de médecine. Contactez le médecin praticien pour le choix du mois et veuillez indiquer le mois à «bloquer» sur le formulaire de pré-inscription.

Planification

L'Ecole de médecine effectue la programmation de vos stages du catalogue, et vous transmet les contrats y relatifs, en respectant au mieux vos choix. Aucun changement n'est possible une fois le contrat signé, sauf en cas de force majeure.

Contrat de stages - Inscription définitive

Le contrat doit être signé par les 3 instances : l'Ecole de médecine, le Responsable du stage et vous-même. Ce contrat devra être adressé au chef de service ou au responsable de stage, avec une lettre de motivation, afin d'obtenir son assentiment.
Vous êtes responsable de distribuer, à chaque partie concernée, les exemplaires signés des contrats (Responsable de stage, Service du personnel de l'hôpital et Secrétariat de l'Ecole de médecine).
Une fois signé par les 3 parties, le contrat représente un **engagement définitif**.

Validation des stages et attribution des crédits

Pendant les stages, vous remplissez votre portofolio-Logbook.
Vous devrez faire parvenir, à l'Ecole de médecine, les attestations à la fin de chaque stage (**dans les 10 jours après la fin de celui-ci**). Nous vous prions de conserver une copie pour votre dossier personnel.
Le responsable de stage, sur la base des critères définis dans la Directive, valide ou non le stage.
Le responsable de MMed3, le Prof. Pierre-Alexandre Bart, décide de l'octroi de crédits au vu de votre évaluation de stage.
Le 15 mai, tous les crédits sont octroyés.
Vous êtes seul responsable du contrôle de tous les éléments nécessaires à la validation de vos stages et donc de votre année de stages.

Remarques :

- Toute la correspondance, également celle destinée au responsable des stages, doit être adressée à la Faculté de biologie et de médecine, Secrétariat de l'Ecole de médecine, rue du Bugnon 21, 1011 Lausanne.
- Seuls les stages validés durant votre année d'études à option pourront être reconnus par la Faculté dans le futur.
- Les périodes durant lesquelles vous effectuerez des stages hors catalogue ou votre travail de master doivent être indiquées sous la rubrique "Périodes où vous ne pouvez pas faire des stages entre le 1er mai et le 30 avril", afin que ces mois soient bloqués lors de la répartition.
- Il n'est pas possible de bloquer des mois de congé sauf en cas de force majeure dûment explicitée



- Le mois pour votre travail de maîtrise peut être bloqué jusqu'en décembre, le délai étant fixé au 15 décembre pour rendre votre travail.
- Si, lors d'un stage à l'étranger, vous ne pouvez pas le débuter le 1er du mois ou le terminer le 30/31, vous devez en informer le Prof. Bart avant le début de votre stage.

Pour remplir le formulaire de pré-inscription et son annexe

- Les stages hors région lausannoise ont souvent plus de disponibilités.
- Les durées de stages (minimum et maximum), indiquées sur le catalogue de la Suisse romande, doivent être respectées.
- Vous devez bien choisir vos 2ème, 3ème choix et 4ème choix, les 1er choix n'étant pas toujours disponibles.
- Les 2ème, 3ème choix et 4ème choix doivent être impérativement de même discipline lorsqu'il s'agit des disciplines obligatoires.
- Il ne faut pas proposer le même stage à la fois en premier et/ou en deuxième, troisième ou quatrième choix.
- S'il n'est pas possible de vous attribuer une de vos propositions, nous vous contacterons pour un autre choix.
- L'ordre des stages que vous indiquerez ne peut pas être respecté.
- Après avoir rempli le formulaire de pré-inscription, veuillez reporter les numéros de référence de chaque premier choix, dans la colonne de droite, sur la carte blanche; vous pourrez alors vérifier si votre planification est équilibrée.

Calendrier de l'année de stages

31 mars	Délai de remise des feuilles de pré-inscription au Secrétariat de l'Ecole de médecine.
Avril à juillet	Répartition des stages.
Fin août	Envoi de vos contrats de stages par le Secrétariat de l'Ecole de médecine.

Ecole de médecine, août 2015/PAB/obo